



Devis Formation

N° du devis MODÈLE DE DEVIS "MASSAGE
ABHYANGA"

Association l'Art du Toucher

17 rue Lisfranc 75020 Paris
France

Client

MODÈLE DE DEVIS FORMATION

Date du devis : 14 septembre 2021

Cursus : Formation Acquisition d'une Compétence Spécifique

Désignation

Code Module

Qté

PU

Montant HT

Massage ayurvédique "ABHYANGA"
TECHNIQUES MANUELLES DE BIEN-ÊTRE PAR LE TOUCHER :
L'ABHYANGA

PMIA

1,00
Unité

1.100,00

1.100,00

35 heures de formation sur 5 jours
Formatrice : Gina DE BRITO

DATES DE FORMATION - au choix
8 novembre 2021 - 12 novembre 2021
17 janvier 2022 - 21 janvier 2022
21 mars 2022 - 25 mars 2022
23 mai 2022 - 27 mai 2022
6 juillet 2022 - 10 juillet 2022

HORAIRES DE FORMATION
09:30 - 17:30

DATE DE CERTIFICATION
Sur RDV
La session de certification est organisée sur une date ultérieure à la
formation, afin de favoriser l'intégration de la matière apprise, par la
pratique personnelle.

Sous-total 1.100,00

Total 1.100,00€

DURÉE

35 heures de formation visant l'Acquisition d'une Compétence Spécifique

FINALITÉ

"Pratiquer un massage abhyanga" en maîtrisant les bases du soin

PUBLIC

- Professionnels du bien-être, de l'esthétique ou de la santé souhaitant faire évoluer leurs compétences

- Personnes en projet d'orientation ou réorientation professionnelle

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Compte Personnel de Formation (CPF)

Coût d'adhésion annuelle

ART DU TOUCHER (20.00 €)

Certification

- Examen pratique de fin de formation

Coordonnées bancaires :

Banque: 10278 Guichet N°6050 N° compte : 20053941 Clé: 12

IBAN: FR 76 1027 8060 5000 0200 5394 112 - BIC: CMCIFR2A

Crédit Mutuel, domiciliation CCM Paris 20 ST FARGEAU, 24 rue de la Py, 75020 Paris

Titulaire du compte : Association l'Art du Toucher, 17 rue Lisfranc, 75020 Paris

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Organisme exonéré de TVA (Code général des impôts article 261-4-4°)

ASSOCIATION LOI 1901 - N° Siret : 45323639000036

N° Agrément de formation : 11754040675 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.